



NUMÉRO 193

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2018

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 2

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 2

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018 / 2

Communication sur l'actualité GPSO / 2

Communication sur la rentrée scolaire / 3

1. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF pour les enfants sinistrés d'Indonésie / **3**

2. Désignation d'un représentant du conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du nouvel établissement public local d'enseignement / **4**

3. Projet immobilier Seine Ouest Habitat - angle de la rue de Bellevue et de la rue Gallieni - Marché public de travaux et acquisition d'un volume à usage de crèche - Autorisation donnée au Maire de signer tous actes afférents / **4**

4. Vente du patrimoine privé - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents / **4**

5. Avis sur le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement de la Métropole du Grand Paris / **5**

6. Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2018 relative au budget principal et aux budgets annexes - Remises gracieuses - Attribution de subventions - Provisions pour risques et charges - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables / **10**

7. Autorisations budgétaires pour 2019 jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 et imputation des biens en section d'investissement / **12**

8. Mise à la réforme de véhicules en vue de leur cession / **12**

9. Personnel communal – Mesures diverses / **12**

10. Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulognaises - Attribution d'aides financières pour le premier semestre de l'année 2018 / **12**

11. Convention cadre entre la Ville et les services d'Éducation et de soins spécialisés à domicile - Accompagnement des enfants porteurs de handicap accueillis dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement maternels et élémentaires de la Ville - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante / **13**

12. Renouvellement de conventions entre la Ville et diverses associations œuvrant dans le domaine de la santé / **13**

13. Constitution d'un groupement de commandes réunissant la Ville de Boulogne-Billancourt, l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les autres communes membres en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires et contrôles périodiques des arbres sur le territoire de GPSO / **13**

14. Constitution d'un groupement de commandes réunissant la Ville de Boulogne-Billancourt, l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les autres communes membres en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour l'acquisition et la maintenance d'un Portail Open Data / **16**

15. Convention de partenariat entre la ville de Boulogne-Billancourt et le Lycée Jacques Prévert / **16**

Le 11 octobre 2018 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 5 octobre 2018.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOULLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Elisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Olivier CARAGE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Melle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. François THELLIER.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Christine BRUNEAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure GODIN jusqu'au point n°4
M. Bertrand-Pierre GALEY qui a donné pouvoir à M. Michel AMAR jusqu'au point n°4
M. Pierre DENIZIOT qui a donné pouvoir à Mme Christine LAVARDE-BOËDA
Mme Anne-Charlotte LORBER qui a donné pouvoir à M. Jonathan PAPILLON
M. Raphaël LABRUNYE qui a donné pouvoir à Mme Carole HOOGSTOEL
Mme Isabelle WEILL qui a donné pouvoir à M. Pierre-Mathieu DUHAMEL
M. Jean-Michel COHEN qui a donné pouvoir à M. Pierre LAURENCIN à partir du point n°5
M. Pierre GABORIT qui a donné pouvoir à Mme Judith SHAN jusqu'au point n°3

EXCUSÉE : Mme Ségolène MISSOFFE

ABSENTE : Mme Caroline PAJOT

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir, mes chers collègues. Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2018

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Comme d'habitude, ce document vous a été remis sur table. Plus concrètement, cette communication comporte neuf sujets. Le premier d'entre eux dresse un point d'actualité des dispositifs Autolib' et Vélib'. Nous n'avancions pas vraiment sur ces dossiers, notamment sur celui d'Autolib', puisque nous n'arrivons pas à définir les modes de rétrocession de l'entreprise Bolloré au syndicat mixte, et par conséquent de ce syndicat vers les communes. S'agissant de Vélib', la montée en puissance attendue n'est pas du tout au rendez-vous, puisque l'on nous avait promis des stations pour la fin de cette année et que nous sommes déjà le 11 octobre. Il serait donc souhaitable d'accélérer la mise en place du nouveau dispositif.

Concernant la dépose du pont Seibert, ce chantier fut un événement à lui seul, puisque la barge de plus de 1 000 tonnes qui l'a déposé est arrivée de Hollande par la mer avant de remonter la Seine jusqu'à l'Île Seguin. Il s'agit d'un mécanisme très impressionnant, équipé d'un système de compensation permettant à la barge de vider l'eau au fur et à mesure qu'elle soulève le pont. Ce dernier a été déposé le long de la berge et nous sommes actuellement en train de procéder à son saucissonnage. Au final, cette opération a été suivie de très près à la fois par les riverains et quelques médias. S'agissant du Plan climat, les dernières actions réalisées dans ce domaine sont les suivantes :

- la première édition du forum Rénovation de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) ;
- le lancement du défi Familles à énergie positive dont les inscriptions pour la troisième saison sont déjà ouvertes ;

Nous avons par ailleurs fait un point sur les dispositifs suivants :

- la collecte solidaire des déchets électriques et électroniques ;
- le nouveau dispositif de collecte des déchets alimentaires ;
- la quatrième édition du concours Made in 92, pour laquelle les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 octobre.

S'ajoutent à ces actions la carte interactive des travaux de GPSO en cours sur la commune, avec un point sur les chantiers terminés et une annexe du Conseil territorial du 26 septembre durant lequel de nombreux sujets ont été évoqués. Je pense notamment à la remise à jour de la tarification du stationnement, qui a concerné des dizaines de cas particuliers, puisque, pour les artisans, les tarifs s'étaient retrouvés multipliés par deux ou trois. Nous sommes donc revenus sur cette évolution pour leur garantir le statu quo, sachant que cette mesure sera applicable à partir du 1^{er} janvier prochain.

Voilà donc en quelques mots les faits marquants de l'actualité de GPSO. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas).

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

M. LOUAP : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Comme chaque année à Boulogne-Billancourt, la rentrée des classes 2018 s'est très bien déroulée. S'agissant des effectifs, 18 719 élèves, de la petite section à la terminale, fréquentent les écoles publiques et privées sous contrat de la Ville depuis le 3 septembre dernier, dont 7 523 élèves du premier degré dans les écoles publiques et 3 090 dans écoles privées sous contrat. Cette rentrée est tout particulièrement marquée par :

- l'ouverture du nouveau lycée, attendue depuis près de dix ans, qui accueille désormais 210 élèves ;
- la fusion entre les écoles maternelle et élémentaire Silly, formant ainsi notre quatrième école primaire ;
- le rapprochement de la maternelle du Point du jour et de l'élémentaire Glacières, avec le déménagement de la maternelle du Point du jour dans les locaux scolaires du 147, rue du Vieux pont de Sèvres ;
- la modification des rythmes scolaires avec le retour de la semaine de quatre jours ;
- la poursuite du déploiement du plan numérique des écoles, en faveur cette année des niveaux CE1 et CE2.

Concernant le budget de travaux voté, je rappelle que celui-ci s'élève à 2,8 millions d'euros. Ce montant est supérieur à celui de l'année 2017 qui était de 2,35 millions d'euros.

Sachez qu'il représente chaque année le quart du budget des travaux votés pour l'ensemble des bâtiments municipaux et que les travaux réalisés répondent prioritairement aux objectifs d'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et de pérennité des bâtiments.

Par ailleurs, je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux directeurs nommés dans nos écoles publiques, que sont Monsieur Khalid AMALI pour l'école primaire du numérique et de Madame Emmanuelle BONNEHON pour l'école primaire Silly. Je souhaite également la bienvenue à Madame Anne-Laure MARTORELL, la nouvelle proviseure du lycée Jacques Prévert, et à Monsieur Bruno CHALOPIN, nommé proviseur du nouveau lycée.

Une nouvelle fois, nous pouvons nous féliciter des résultats des établissements publics et privés au brevet et au baccalauréat, dont le taux de réussite global est supérieur à la moyenne nationale. Enfin, j'adresse tous mes remerciements à l'ensemble des agents de la direction de l'Éducation, dirigée par Madame Françoise CAMBON pour leur implication permanente au service de nos enfants et des jeunes. Je vous remercie.

M. BAGUET : Il s'agit effectivement d'une bonne rentrée, notamment avec l'ouverture de ce lycée que nous avons attendu si longtemps. Tout le monde semblait d'ailleurs très content après la visite publique et l'inauguration officielle faite avec Valérie PECRESSE, que j'ai longuement remerciée, car sans elle nous n'aurions pas pu avoir les classes préparatoires aux grandes écoles que nous attendions aussi depuis longtemps. Sachez également qu'une visite est prévue pour les riverains ce samedi matin et qu'une seconde visite sera organisée pour les conseillers de quartier et les membres du CESEL. Quoi qu'il en soit, je vous invite à visiter ce lycée, qui, outre le fait d'être un très bel équipement particulièrement agréable en termes de conditions de travail, présente aussi l'avantage d'avoir été conçu dans un esprit de développement durable.

Mes chers collègues, m'autorisez-vous à rajouter une délibération concernant les sinistrés d'Indonésie dans l'ordre du jour de cette séance ? (Le Conseil municipal accepte cette proposition). Il s'agit d'une subvention exceptionnelle de 20 000 euros que nous accordons à l'Unicef.

1. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRÈS DE L'UNICEF POUR LES SINISTRÉS D'INDONÉSIE

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur : Comme vous le savez, l'Indonésie et plus précisément les îles des Célèbes et de Lombok ont été victimes d'un

tremblement de terre très important le 28 septembre dernier (7,5 sur l'échelle de Richter). Par conséquent, nous vous proposons d'attribuer une subvention de 20 000 euros à l'Unicef, qui est présente sur le terrain, comme nous le faisons habituellement à l'occasion de catastrophes majeures planétaires. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Nous devons désigner des représentants de la Ville (un titulaire et un suppléant) pour siéger au sein du Conseil d'administration du nouveau lycée. A ce propos, la Région a désigné Monsieur DENIZIOT en tant que premier titulaire, et Madame BRUNEAU en tant que deuxième titulaire, ainsi que Madame DE MAISTRE en tant que suppléante. De son côté, la Ville propose de désigner Madame GODIN comme titulaire et Monsieur MARQUEZ comme suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Etes-vous d'accord pour procéder à un vote à main levée ? (Le Conseil municipal accepte le vote à main levée).

Conseillers inscrits : 55
 Conseillers présents : 46
 Nombre de procurations : 7
 Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 53
 Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 53

Ont obtenu :
 Représentant titulaire : Madame Marie-Laure GODIN, 49 voix, ELUE
 Représentant suppléant : Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, 49 voix, ELU

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Madame GODIN et Monsieur MARQUEZ auront donc l'honneur de représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de ce nouveau lycée.

3. PROJET IMMOBILIER SEINE OUEST HABITAT - ANGLE DE LA RUE DE BELLEVUE ET DE LA RUE GALLIENI - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX ET ACQUISITION D'UN VOLUME À USAGE DE CRÈCHE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit là d'une délibération très technique. Je rappelle que notre Conseil s'est déjà prononcé à de nombreuses reprises au sujet de cette opération d'envergure, qui consiste à démolir puis à reconstruire un ensemble immobilier de logements sociaux situé à l'angle de la rue Gallieni et de la rue de Bellevue. Outre la livraison de ces logements sociaux au mois d'août prochain, la Ville recevra également la livraison d'un local de crèche d'une capacité de 60 berceaux, sous la forme d'une coque vide. Sur le plan juridique, cette opération avait été prévue sous l'empire des règles régissant la Vente en l'Etat de Futur Achèvement (VEFA). Cependant, comme les dispositions légales ont évolué depuis que nous nous sommes prononcés pour autoriser le Maire à signer cette VEFA, le législateur – dans sa grande sagesse – préfère aujourd'hui que nous passions par un marché public de travaux. En d'autres termes, il s'agit de la même opération à coûts constants, avec le même objectif de berceaux, de loyers et de surfaces de terrain, sachant que les missions dédiées à la maîtrise d'œuvre d'exécution et à l'aménagement restent également inchangées. Autrement dit, seul le cadre juridique change.

C'est pourquoi il vous est demandé de bien vouloir rapporter la délibération n°10 du Conseil Municipal du 7 décembre 2017, et d'autoriser le Maire à conclure un marché public de travaux avec l'Office Public d'Habitation Seine Ouest Habitat pour l'acquisition de cette future crèche de 60 berceaux.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit là encore d'une délibération technique et relativement habituelle, puisqu'il s'agit d'autoriser le Maire à mettre en

vente deux biens par adjudication devant la Chambre des Notaires de Paris. Le premier d'entre eux est un T4, avec une cave et un parking, situé au 113 rue d'Aguesseau, d'une valeur de 820 000 euros. Quant au second, il s'agit d'un T2, avec une cave et un débarras, situé au 171 rue de Silly, d'un montant de 245 000 euros. Sachez que ce prix a été fixé par la direction de l'immobilier de l'État, mais qu'ils restent susceptibles de varier puisqu'il s'agit d'une mise aux enchères.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il ne s'agit pas d'une question, mais d'une réflexion. En effet, si je regarde la délibération suivante, il y a de fortes chances que la Ville vote contre le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH). Si tel est cas, cela signifie que nous devons trouver une cohérence entre l'actuelle délibération et la prochaine, car, même si le fait de ne pas disposer d'un outil de planification pour toutes les raisons que chacun peut y trouver, cela incite cependant à trouver des solutions, notamment pour les hébergements d'urgence. Comme il arrive à la Ville de vendre quelques petits logements non utilisés de manière assez régulière, cela mériterait d'être étudié pour pouvoir compenser d'autres décisions. Je m'abstiendrai donc sur cette délibération, par souci de cohérence avec la délibération suivante.

M. BAGUET : Merci. Je rappelle que le fait de vendre des biens permet aussi d'augmenter les recettes de la Ville. D'autre part, vous savez aussi que la construction de logements sociaux à Boulogne-Billancourt nous coûte très cher en surcharge foncière et que le fait de vendre un ou deux appartements dans le privé nous permet de construire entre dix et quinze logements sociaux. Aussi, comme nous sommes en-dessous du seuil de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), le fait de pouvoir financer entre dix et quinze logements sociaux est très positif pour la Ville. Quant aux logements d'urgence, il s'agit là d'un autre sujet, d'autant que nous avons actuellement ce qu'il faut en la matière. En effet, et même si certains ne sont pas encore tout à fait aux normes, nous avons quand même la possibilité de dépanner en cas d'urgence grâce au Plan de Sauvegarde Communal que nous avons voté récemment. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN et Monsieur Vincent GUIBERT s'abstenant.

5. AVIS SUR LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (PMHH) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

M. Gauthier MOUGIN, Premier maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement, fait partie des compétences dévolues par la loi NOTRÉ à ce grand organisme de planification administrative que constitue la Métropole du Grand Paris (MGP). Cette dernière s'est effectivement fait plaisir en éditant un plan relativement compact, et pour le moins indigeste pour ceux qui ont pris le temps de le lire entièrement. En réalité, ce plan résulte de la somme des contingences et des dogmes que la plupart des délégués métropolitains de l'opposition ont fait remonter auprès la Commission de l'Habitat et de l'Hébergement – qui a ensuite été chargée de le rédiger. Ce plan est également la traduction de ce que nous dénonçons depuis maintenant des mois, si ce n'est des années, à savoir la densification de Paris et des trois départements de la petite couronne. Autrement dit, sous ses intentions bienveillantes, ce plan incite à densifier certaines communes et certains territoires particulièrement pointés – dont GPSO et donc la ville de Boulogne-Billancourt – en leur fixant des objectifs de production de logements, dont la plupart ne sont ni réalistes ni mêmes souhaitables.

Depuis maintenant plusieurs années, nous sommes sous la coupe d'un schéma directeur d'aménagement de l'Île-de-France, ainsi que sous celle de la loi SRU et d'un certain nombre de textes normatifs, qui nous imposent de densifier notre territoire. Par exemple, et comme l'ont encore rappelé différents courriers du Préfet ou de la Commission Nationale SRU adressés au Maire, nous devrions supprimer les quartiers pavillonnaires ou encore moins protéger les immeubles référencés inscrits au patrimoine historique, de sorte à pouvoir construire davantage de logements.

Certes, il est de notre responsabilité en tant qu'élus de produire des logements, et notamment du logement social. D'ailleurs, nous n'avons pas à rougir de nos résultats, puisque 55 % des logements produits depuis dix ans sont justement des logements sociaux. Je rappelle en effet que nous sommes partis d'un niveau très bas, puisque nous avions un taux de 10 % de logements sociaux lorsque nous sommes arrivés à la tête de cette ville et ce taux s'élève aujourd'hui à 14,89 %. Par ailleurs, le logement libre se porte également très bien à Boulogne-Billancourt et il se développe en lien avec les intérêts économiques des uns et des autres (qu'il

s'agisse des intérêts de particuliers souhaitant surélever leur maison ou des intérêts de professionnels de l'immobilier développant un projet urbain de plusieurs appartements).

Il est vrai que les objectifs de logements fixés dans notre Plan Local de l'Habitat (PLH) étaient peut-être un peu supérieurs à ce que nous aurions dû accepter. Cependant, les discussions avec la ville de Sèvres étaient un peu compliquées à l'époque. Pour autant, et à Plan Local d'Urbanisme (PLU) constant – puisque nous sommes toujours régis par le PLU de 2004 –, nous continuons de produire du logement social, même si nous devons faire face à de grandes difficultés. Je pense notamment à une opération de douze logements sociaux, ainsi qu'à une autre de treize logements sociaux que nous conduisons actuellement avec Immobilière 3F, pour lesquelles nous avons dû attendre plusieurs années avant de pouvoir enfin mettre le premier coup de pioche. Les travaux en cours rue Gallieni à côté de la mairie en sont la parfaite illustration, puisque la préemption de la Ville avait été opérée il y a maintenant plus de deux ans.

Bref, toutes ces remarques ont pour but de vous faire comprendre que la quasi-totalité des demandes et des objectifs fixés dans ce PMHH sont totalement irréalistes. Pourquoi ? D'une part, parce que la ville de Boulogne-Billancourt est celle qui doit porter le plus de constructions par rapport à l'ensemble des autres communes de GPSO, sachant que seule la ville de Meudon est au-dessus du seuil fixé par la loi SRU de 25 % de logements sociaux. D'autre part, nous ne pouvons répondre de façon réaliste à la demande du PMHH compte tenu du développement de la Ville, puisque Boulogne-Billancourt est un territoire « fini », ce qui signifie que nous ne sommes pas menacés par l'étalement urbain. A contrario, nous ne trouvons plus d'espaces fonciers disponibles, sans provoquer le remembrement de petites parcelles ou sans identifier certaines surfaces pour y programmer du logement social. Or, ces parcelles sont très rares et leur mutation peut se faire uniquement dans le temps. De plus, et même lorsque nous arrivons à appliquer nos préconisations, soit les propriétaires trouvent un acquéreur qui accepte de réaliser du logement social, soit nous devons trouver nous-mêmes des opérateurs qui acceptent de lancer des opérations au prix du foncier à Boulogne-Billancourt – et cela malgré les subventions de la Ville ou celles du territoire.

Au final, l'ensemble de ces réflexions nous conduit à affirmer que le fait de produire du logement social à Boulogne-Billancourt est très difficile. Pour autant, notre objectif actuel – qui était le même lorsque nous sommes arrivés – reste de produire du logement social. Le futur PLU qui sera approuvé au Conseil du territoire en décembre prochain a comme objectif d'aider à produire des logements sociaux. Par ailleurs, je rappelle que nous sommes actuellement sous un arrêté

de carence depuis le mois de décembre dernier et que celui-ci donne la main au Préfet sur les éventuelles décisions de préemption lors de mutations. Or, je constate que le Préfet n'est pas plus fort que nous, puisqu'il n'a procédé à aucune préemption totale d'immeuble depuis le mois de décembre pour produire du logement social, alors qu'il en avait l'occasion. Autrement dit, le Préfet n'en fait pas davantage que nous, mais nous adresse des reproches quant à notre inaction. Voilà pourquoi la réalisation du PMHH est par définition très complexe, voire irréaliste ; même la puissance publique de l'État ne parvient pas à remplir les objectifs qu'elle nous fixe.

Une autre réflexion émanant de ce PMHH, qui illustre que nous ne sommes pas au niveau d'abstraction que nous attendons de ces textes, est le fait que les Prêts Locatifs Intermédiaires (PLI) – qui ne sont pas pris dans le contingent de la loi SRU – doivent être encouragés. Or non seulement nous ne savons pas où ni comment, mais de plus, il n'est absolument pas prévu que la loi SRU soit amendée sur le plan des PLI. Voilà encore un autre exemple de l'incohérence et de l'inappropriation des faits à la réalité de ce PMHH, lequel, encore une fois, est purement technocratique.

Je pourrais multiplier les exemples. Un des autres exemples qui me semble particulièrement intéressant est le fait que la Métropole du Grand Paris veuille s'engager financièrement au travers de ce PMHH. Cependant, la politique de l'habitat que la MGP nous impose de mettre en place avec ce PMHH doit être financée par des fonds qu'elle ne possède pas, sauf à nous prendre notre argent et à nous réduire à la portion congrue dans nos compétences. De fait, il existe là encore une incohérence et une inadéquation entre la réalité des faits (financière et celle des territoires) et la volonté de la Métropole de s'accaparer des prérogatives qu'elle ne peut assumer parce qu'elle n'en a pas les moyens.

Enfin, nous constatons que la Métropole, qui dispose déjà de la compétence pour décider de l'ouverture des commerces le dimanche – ce qui me semble complètement aberrant – veut s'approprier de nouvelles autres compétences qui ne sont pas de son ressort. Je pense par exemple à l'encadrement des locations meublées touristiques de courte durée, à la conférence intercommunale du logement ou encore à l'établissement d'un socle commun sur la qualité des productions neuves. Or tout cela nous obligerait à aller dans une direction que nous ne souhaitons pas, puisque les huit villes de GPSO auront des PLU communaux stabilisés et que nous n'avons pas du tout l'intention de rentrer dans une phase d'élaboration d'un PLU intercommunal.

Pour conclure, sachez que le Conseil de territoire qui s'est déroulé il y a maintenant quinze jours a donné un avis défavorable à ce PMHH. C'est pourquoi nous proposons

également d'émettre un avis défavorable sur ce Plan, comme l'on fait les autres communes de GPSO, ne serait-ce que par cohérence. De plus, les raisons de ce vote défavorable découlent aussi de nos propres motivations.

J'espère avoir été exhaustif à propos de ce plan très dense, sur lequel nous vous réclamons de vous prononcer rapidement, car nos concitoyens attendent beaucoup de nous sur la qualité de vie de notre Ville. Ces derniers nous demandent en effet de préserver la qualité de vie de Boulogne-Billancourt à chaque fois que nous les croisons dans la rue et que nous abordons avec eux le sujet de la densification et de la construction, ou que nous leur parlons d'un nouveau projet immobilier. Or la qualité de vie à Boulogne-Billancourt passe par une densification très mesurée de la population bouloonnaise, d'autant que celle-ci est déjà très élevée, puisqu'il s'agit d'une des communes les plus denses de l'agglomération parisienne. C'est pourquoi il nous appartient de mesurer l'impact de ce genre de document de planification administrative avant de nous engager dans des processus périlleux pour l'intérêt de notre Ville. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

Mme DE MAISTRE rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des travaux : Le groupe de la majorité indique qu'il émettra un avis défavorable. De son côté, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* indique qu'il votera pour le PMHH, soutenant que les objectifs de constructions prévus par le PLH sur six ans n'ont déjà pas été respectés. Le groupe de la majorité rappelle que la volonté du PMHH consiste avant tout à densifier la Ville, que l'État ponctionne déjà plus de 6 millions d'euros par an à Boulogne-Billancourt, et que le préfet a demandé de densifier par tous les moyens à l'occasion de la modification du PLU, voire en supprimant les bâtiments classés comme patrimoine remarquable. La majorité explique qu'il faut préserver la qualité de vie des Bouloonnais et considère qu'il n'est pas certain qu'une telle densification – qui imposerait de supprimer les quartiers pavillonnaires et de libérer les plafonds des hauteurs – réponde à cet objectif.

Quant au groupe *La Ville Citoyenne*, il demande pourquoi les trois élus à la MGP n'ont pas voté contre ce PMHH, précisant au passage que ce travail a été effectué à la MGP par Monsieur Christian DUPUIS, maire de Suresnes. Concernant le vote de la MPG, il est répondu qu'il s'agissait avant tout de ne pas être dans une opposition systématique, que la Ville était par ailleurs encore en discussion avec le préfet sur le PMHH, que ce dernier n'a pas suivi son discours, et que la Ville a au contraire subi sans cesse de nouvelles contraintes, que ce soit par le biais du Schéma directeur de la Région

Île-de-France (SDRIF), de la révision du PLU, du PMHH ou encore de la loi SRU. Concernant Monsieur DUPUIS, il a été répondu que ce dernier a des responsabilités à la MGP et qu'il n'a donc pas les mêmes intérêts que la Ville. Le groupe *La Ville Citoyenne* a indiqué qu'il réservait son vote pour la séance du conseil municipal.

M. BAGUET : Merci. Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Madame SHAN, puis Monsieur GABORIT et Monsieur LAURENCIN.

Mme SHAN : Je souhaiterais revenir sur mes propos concernant la délibération précédente, car j'ai bien écouté Monsieur MOUGIN. Vous constatez l'incohérence avec ce que nous venons de voter, puisque d'une part vous dites que la vente de logements du parc privé permet de financer des logements sociaux et d'autre part Monsieur MOUGIN décrit l'incohérence de cet outil de planification. Nous devons donc avoir une réflexion un peu plus fine, plutôt que de porter des délibérations les unes après les autres, alors qu'elles devraient au contraire être reliées.

M. BAGUET : Merci. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Les nombreux Bouloonnais qui siègent à GPSO ont déjà vu passer cette délibération, avec ce même vœu qui consiste à voter contre le projet proposé par la Métropole du Grand Paris.

Je m'interroge sur plusieurs points, mais j'essaierai d'être bref. Premièrement, j'aimerais savoir quelle est la position exacte de la commune à propos des logements sociaux. Voulons-nous que tout se passe au niveau de la commune, comme j'ai pu le comprendre à la fin du discours de Monsieur MOUGIN ? Si tel est le cas, cette attitude serait parfaitement réactionnaire au sens étymologique du terme – et non au sens politique –, puisque nous reviendrions à un état de chose qui existait auparavant. J'ai retenu des propos de Monsieur MOUGIN que « nous devons pouvoir décider si ». Or et nous l'avons fait volontairement au départ, nous sommes quand même engagés dans un regroupement intercommunal, celui de GPSO, qui était auparavant une communauté d'agglomération et qui est aujourd'hui devenue un territoire. D'ailleurs, nous n'avons jamais contesté, ni même collaboré, lorsqu'il s'agissait de construire un PLH au niveau de l'intercommunalité et pas seulement au niveau de la ville. De fait, nous perdons volontairement une partie de la maîtrise de ces opérations de logements sociaux, parce qu'il est souvent préférable de mutualiser un certain nombre de problèmes plutôt que de vouloir les traiter tout seul dans son coin, voire d'en supporter le poids parfois injuste. Je pense par exemple au fait d'être pénalisé par la Préfecture, qui ne fait pas forcément les bons calculs, soit parce que nous avons

construit de grands logements et pas de nombreuses petites surfaces, soit parce qu'elle ne tient pas compte de ce qui est fixé à l'échelle intercommunale mais uniquement au niveau de la Ville. Bref, même si nous voulons jouer notre rôle, le préfet nous pénalise quand même sous prétexte que nous appartenons à un grand ensemble.

Or vous semblez vous demander ce que vient faire la MGP dans cette affaire. Personnellement, je pense que, s'il existe au moins un domaine pour lequel la Métropole du Grand Paris se justifie, c'est bien précisément celui du logement. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il existe d'énormes disparités. En effet, d'un côté certaines communes n'ont pratiquement pas de logements sociaux et de l'autre, certaines n'ont quasiment que ce type de logements. À ce propos d'ailleurs, Paris est bon exemple, puisque cette ville superpose ces deux situations du nord au sud de la ville. De fait, si la MGP – au sujet de laquelle je reste tout de même relativement sceptique – est défendable, elle l'est uniquement parce qu'elle fait l'effort d'impulser une politique du logement et parce qu'elle s'y engage aussi financièrement. Voilà pour ma première réflexion.

Par conséquent, ne disons pas aujourd'hui « small is beautiful », sous prétexte que nous sommes bien chez nous et que nous ne voulons pas être dérangés par ce type d'affaire. Au contraire, essayons plutôt de mettre nos forces en commun pour régler les problèmes de façon harmonieuse dans l'intérêt de nos concitoyens car s'est bien là notre rôle. Nous sommes là en effet pour servir au mieux nos concitoyens et nous savons également qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de logements, d'autant que la demande dans notre Ville est forte. Par ailleurs, je ne pense pas non plus que la densité de la ville soit aussi épouvantable qu'on l'entend. Quoi qu'il en soit, nous devons continuer de construire davantage de logements, sachant que nous sommes très en-dessous des normes fixées par les textes de loi en matière de logements sociaux.

Ma deuxième réflexion concerne l'incohérence en matière de comportement, notamment dans la manière dont nos représentants ont voté lorsque ce dossier a été présenté, puisque j'ai eu l'occasion de consulter les archives de la MGP. J'ai constaté que les trois représentants de la ville de Boulogne-Billancourt (à savoir vous, Monsieur le Maire, ainsi que Monsieur MOUGIN et Madame LAVARDE) n'avaient pas voté contre, mais qu'ils s'étaient abstenus. En revanche, j'ai constaté que la quasi-totalité, sinon la totalité des maires de GPSO avaient voté pour. De fait, nous nous retrouvons devant une situation incroyable, puisque les maires des communes de GPSO – tous vice-présidents de l'Établissement public territorial (EPT) – ont voté pour le projet présenté par la Métropole, et ils nous demandent aujourd'hui d'adopter

une délibération en expliquant que ce plan est mauvais et qu'il ne faut absolument pas s'engager dans cette affaire. Vous reconnaitrez que tout cela n'est quand même pas très cohérent. Certes, vous pouvez voter contre cette délibération aujourd'hui sans trop vous déjuger puisque vous vous êtes abstenus. En revanche, pourquoi tous vos autres collègues ont-ils voté pour ? Peut-être n'avaient-ils rien compris à l'époque. Quoi qu'il en soit, je suis très étonné de cette inconstance de comportement.

Ceci dit, je reconnais que ce texte est très indigeste et qu'il est totalement incompréhensible. De plus, il contient des contradictions, puisque rien n'est budgété et il prévoit même que certains logements soient affectés a posteriori. Bref, même si tout cela n'est pas très satisfaisant, nous devons néanmoins saluer l'effort qui doit être fait en matière de coordination et critiquer ce qui n'est pas clair aujourd'hui. Par conséquent, il me semble que la position la plus raisonnable n'est ni d'être contre ce plan, car cela n'aurait pas beaucoup de sens à ce jour, ni d'être pour, car il ne faut pas non plus donner un chèque en blanc en raison de sa construction et de son incompréhension. Voilà pourquoi notre groupe s'abstiendra tout simplement sur ce vœu, qui contredit ce qu'ont fait la majorité de nos représentants (je parle de l'EPT) qui nous représentent à la MGP. Était-ce pour faire plaisir à Monsieur OLLIER, je n'en sais rien, mais il n'est pas très cohérent d'avoir voté pour un vœu et de voter contre ensuite. Merci.

M. BAGUET : Merci. Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : Sachez tout d'abord que nous avons longtemps débattu de cette question en commission et que nous avons eu des échanges intéressants. J'ai entendu tous les arguments concernant ce plan, d'un côté comme de l'autre, et je ne les néglige pas, car je suis quasiment d'accord avec tout ce qui a été dit. Toutefois, je tire une conclusion opposée à la vôtre.

En effet, je pense qu'il serait mal venu d'adresser un message négatif concernant ce plan, même si les chiffres présentés peuvent paraître un peu loufoques. Ceci dit, nous en avons déjà vu d'autres dans le passé, ne serait-ce qu'avec le PLH, puisque nous n'avons pas réalisé les objectifs que nous nous étions nous-mêmes fixés au cours de ces six dernières années.

D'autre part, je rappelle que notre groupe défend déjà depuis un certain temps le rééquilibrage urbain au sein de la ville entre le nombre de bureaux et le nombre de logements. Or, nous constatons d'un côté que le nombre de bureaux a fortement augmenté au cours de ces dernières années, et

qu'il risque de progresser davantage puisque le programme n'est pas encore terminé, et de l'autre que le nombre de logements nouveaux construits reste à la traîne. Par conséquent, nous ne voterons pas contre ce plan, car nous voulons à la fois soutenir l'idée d'un rééquilibrage urbain de la ville et nous conservons notre position concernant le nombre de logements sociaux. Merci.

M. BAGUET : Merci. Madame SHAN, vous évoquez les situations d'hébergement. À ce propos, je vous invite à lire en haut de la page 4 de la délibération, le détail de la production des places d'hébergement et de logements adaptés (notamment les places d'hébergement d'urgence). Comme vous pouvez le constater, si GPSO est en retard, la ville de Boulogne-Billancourt se situe au-delà des objectifs. Il est en effet inscrit : « à l'échelle de GPSO, l'effort attendu est de 120 places par an pour la période 2018-2020, avec pour Boulogne-Billancourt un objectif de 10 places supplémentaires par an. Le décompte réalisé en décembre 2016 pour Boulogne-Billancourt fait état de 1 365 places, soit un ratio de 11,67 places pour 1 000 habitants. » Nous sommes donc tout à fait dans les clous à Boulogne-Billancourt et n'avons aucun problème en termes de places d'hébergement, notamment en matière d'hébergements d'urgence et de logements adaptés.

Quant à Monsieur GABORIT, vous avez dit que la densité de la ville n'était pas si épouvantable qu'on l'entend. Je ne sais pas ce que vous considérez comme « épouvantable », mais non seulement nous sommes une ville extrêmement dense et de plus, on veut nous imposer une densification supplémentaire. Je pense notamment à la bagarre au niveau du PLU ou encore aux 15 % supplémentaires votés, et auxquels nous avons fort heureusement échappé. Je rappelle en effet que l'État souhaitait que notre population passe de 118 000 à 143 000 habitants. Je conçois que vous défendiez cet objectif de 143 000 habitants, mais je ne le défendrai jamais, car notre densité est tout à fait équilibrée entre les bureaux, les logements, les différentes activités et les commerces. D'ailleurs, tout le monde veut venir habiter et travailler à Boulogne-Billancourt. Il n'y a pas de secret : si la réalité était si négative, la ville ne serait pas si attractive, tant pour les entreprises que pour les logements.

De plus, un des sondages publiés au mois de juillet par un site Internet immobilier a révélé que Boulogne-Billancourt concentrait à elle seule 14,6 % de toutes les demandes de bureaux en Île-de-France. Sachez que la seconde ville la plus privilégiée est Neuilly-sur-Seine, avec un taux de 9,5 %, devant La Défense avec un taux de 8,6 %. En clair, cela signifie que Boulogne-Billancourt concentre à elle seule quasiment autant de demandes que Neuilly-sur-Seine et La

Défense. Or je ne pense pas que nous aurions de tels taux si la ville était si mal gérée et aussi peu agréable. Il en est de même pour les logements, puisque les recettes de Droits de Mutation à titre onéreux (DMTO) que nous recevons chaque année progressent plus rapidement que dans tout le département des Hauts-de-Seine. Bref, Boulogne-Billancourt est véritablement attractive et nous avons trouvé un bon équilibre. Nos commerces prospèrent et certains se battent même pour venir s'installer dans notre ville. Je pense notamment à Maisons du Monde ou à Nature et Découverte, qui ont quitté la ville à cause de l'augmentation abusive des loyers par les propriétaires américains, et qui ont tout fait pour revenir à Boulogne-Billancourt. Si des commerces de cette qualité se battent pour revenir s'installer, c'est forcément que notre ville est prisée, sinon ils iraient s'installer dans d'autres communes.

Vous expliquez ensuite que nous devons être cohérents dans la gestion du logement social. Je suis tout à fait d'accord avec vous, car je pense aussi que GPSO constitue la bonne échelle pour en assurer la gestion. Or on nous demande ici de tout transférer à la MGP, dont nous ne connaissons même pas l'avenir. Je rappelle en effet que le Président de la République avait déclaré il y a quasiment un an jour pour jour qu'il voulait « modifier de façon drastique les différentes couches d'institution en Île-de-France (communes, intercommunalités, départements, métropoles, régions) ». De fait, nous nous attendions tous à ce qu'il supprime au moins un ou deux échelons. Non. Monsieur MACRON vient de dire que l'État ne toucherait finalement à rien et qu'il laisserait faire. Résultat des courses, la MGP sera en déficit de 109 millions d'euros à la fin de l'année et elle veut maintenant confisquer 55 millions d'euros aux territoires.

Certes, nous ne sommes pas concernés, puisque nous percevons 200 000 euros sur cette dotation interterritoriale. Cependant, un élu tel que le président du territoire des Lilas, qui est de votre parti politique, perdra entre 12 et 13 millions. Beaucoup sont vert et je suis solidaire de Monsieur BRAOUEZEC, qui est communiste, de Monsieur LEPRÉTRE, qui appartient au groupe Europe Écologie – Les Verts, ou encore de Monsieur COME, qui est socialiste. Nous sommes tous solidaires dans ce combat pour la sauvegarde de nos territoires. D'ailleurs nous venons de créer « l'Alliance des Présidents des Territoires ». Nous sommes convaincus que nous représentons la bonne échelle de gestion. La MGP n'est pas le bon échelon. Nous avons laissé le choix aux territoires de transférer les Zones d'aménagement concerté (ZAC) en cours. D'ailleurs, savez-vous combien de ZAC ont été transférées à la MGP, qui compte 131 communes réparties dans douze territoires ? Une seule, celle de Saint-Ouen. Cela prouve bien que nos territoires représentent la bonne échelle.

On nous demande aujourd'hui de signer un chèque en blanc. Autrement dit, nous devrions signer un contrat pour six ans, avec des règles définies pour les deux premières années, sans savoir ce qui se passera ensuite ! Personnellement, je ne signe pas un chèque en blanc à la MGP, alors que je ne connais même pas son avenir. Je rappelle en effet que la durée du PMHH est de six ans et que les objectifs de constructions de logements neufs fixés pour Boulogne-Billancourt sont de 295 logements par an, dont 655 logements sociaux. Monsieur LAURENCIN, vous admettez que cela est totalement incohérent. Bref, ce document est à mon avis « ni fait, ni à faire ».

S'agissant des votes, vous avez raison. Nous nous sommes abstenus dans un premier temps et les autres, dont Messieurs BADRÉ, SANTINI et GAUDUCHEAU ont voté pour, car ils étaient membres du Bureau. Maintenant que le texte est précisé, nous sommes tous solidaires et nous voterons tous contre dans nos communes respectives. Nous nous sommes donc abstenus dans un premier temps et votons contre à l'unanimité aujourd'hui, compte tenu des détails ajoutés au texte qui se sont révélés catastrophiques. Nous ne sommes donc pas inconstants. Nous observons d'abord, puis nous regardons et nous étudions les documents et ensuite nous nous positionnons. Quoi qu'il en soit, entre le « pas fin » et « l'inconstant », cela fait beaucoup dans une même séance. Mais ce n'est pas grave. Nous restons avec nos qualités qui nous sont propres et continuerons d'avancer sur cette base.

Monsieur LAURENCIN enfin, vous voulez construire beaucoup de logements à Boulogne-Billancourt pour continuer de densifier la Ville et j'en prends note. Cela risque de s'avérer très difficile avec tout ce que nous subissons actuellement, notamment avec les menaces du Préfet sur le PLU, qui a écrit noir sur blanc que nous avons trop de bâtiments remarquables et de patrimoine culturel, et qui nous faisait injonction de créer des logements. La Commission nationale SRU, à laquelle j'ai participé pour défendre les intérêts de la ville, et dont nous venons de recevoir le compte rendu, se gargarise aujourd'hui sur le parcours résidentiel, même le Président de l'Union sociale de l'habitat, Monsieur DUMONT, également membre de la Commission nationale SRU. Tout le monde n'a que ce mot à la bouche. Qu'est-ce que le parcours résidentiel ? Il s'agit tout simplement de personnes qui entrent dans le logement social et qui peuvent ensuite passer d'une catégorie de logement social à une autre en fonction à la fois de l'évolution de leurs revenus familiaux, et de l'évolution de leur famille. De fait, nous avons demandé à construire uniquement des grands logements sur cette base de parcours résidentiel – nous l'avons d'ailleurs mis aussitôt en place dès que nous avons été élus – pour justement favoriser les familles. Résultat des courses : la Commission nationale SRU me dit : « Tant pis pour vous si la Ville a un

taux de logements sociaux de 14,65 %, il aurait dû être à 19 %, si vous aviez uniquement construit des studios ». Sachez d'ailleurs que je compte bien rendre cette lettre du Préfet publique, ainsi que la lettre de la Commission nationale SRU qui nous reproche de construire des logements pour les familles.

Autrement dit, nous sommes pénalisés sur tout. De même, nous allons encore perdre un million d'euros l'année prochaine, que nous reversait jusqu'alors la CAF, parce que nous avons créé trop de places en crèche ! Au final, nous faisons trop de places en crèche et nous sommes pénalisés, nous faisons trop de logements sociaux pour les familles et nous sommes également pénalisés. Quoi qu'il en soit, nous allons donc nous battre sur ce dossier. La position de l'État est franchement aberrante et scandaleuse.

Je pense que nous devons aujourd'hui marquer le territoire et expliquer que le PMHH ne correspond pas à ce que nous souhaitons dans notre territoire. Nous avons une véritable politique cohérente, et non inconstante, nous défendons les familles et le bien-être à Boulogne-Billancourt, et nous défendons une densité raisonnable. Nous n'allons pas faire n'importe quoi juste pour faire plaisir à la MGP, dont, encore une fois, l'avenir est incertain. Je vous invite par conséquent à voter contre ce PMHH, pour être cohérent avec notre vote du mois de septembre à GPSO. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 5 est adoptée à la majorité, Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Mademoiselle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Monsieur Pierre LAURENCIN étant favorable, le groupe LVC et madame Sylvie MOREL s'abstenant.

6. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2018 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES - REMISES GRACIEUSES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire. Je suis désolée, mais je crois que je vais aussi devoir revenir à nouveau sur les turpitudes que la MGP fait subir à la ville de Boulogne-Billancourt.

Comme vous pouvez le constater, les mouvements de cette décision modificative restent minimes, puisque le graphique synthétique de la page 5 montre que nous réduisons les dépenses nouvelles de 200 000 euros et que les recettes nouvelles sont pour leur part réduites de 700 000 euros.

Les mouvements sont plus importants en investissements mais il s'agit de mouvements classiques. En effet, nous sommes d'abord obligés de prévoir l'ensemble des opérations qui pourraient être réalisées sur le patrimoine bâti de la ville lorsque nous construisons le budget municipal, sachant que certaines d'entre elles peuvent ensuite être effacées en cours d'année, soit parce que les équipes ne sont pas prêtes soit parce que les entreprises ne sont pas disponibles.

S'agissant de la section de fonctionnement, comme vous pouvez le constater dans le tableau de la page 3, nous alourdissons les prélèvements de l'État sur le budget municipal d'un million d'euros, suite aux notifications que nous avons reçues au cours du printemps dernier. Plus concrètement, pourquoi existe-t-il un tel écart entre nos prévisions et les notifications réelles ? Sachez que les prélèvements de l'année 2018 ont été calculés à partir des recettes et des dépenses constatées en 2016, année de l'entrée en vigueur de la Métropole du Grand Paris. Or cela n'est pas sans incidences sur le budget municipal puisque nous disposons d'une enveloppe de 49 millions d'euros de fausses recettes et de fausses dépenses, et que ces flux transitent uniquement sur le compte de la Ville entre la Métropole et GPSO.

Concrètement, ces 49 millions d'euros nous pénalisent à deux titres. D'une part, ils nous pénalisent lorsque nous calculons la diminution de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Sans cette somme en effet, nous aurions dû avoir une diminution de cette dotation de 406 000 euros, alors qu'elle est aujourd'hui de 517 000 euros. C'est d'ailleurs pour cette raison que Monsieur le maire a décidé d'attaquer l'arrêté préfectoral. Effectivement, il n'y a aucune raison que les villes de la MGP voient leur panier de richesses augmenter du fait de ces flux pour lesquels elles assurent un rôle de « boîte aux lettres », alors que cela n'est pas le cas pour les communes situées en dehors de la Métropole du Grand Paris.

D'autre part, ces 49 millions d'euros nous impactent une seconde fois, puisque cette somme vient majorer notre potentiel financier et fiscal, qu'il s'agisse aussi bien du nôtre que de celui de l'EPT GPSO. De fait, la participation de la Ville au Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) est supérieure à ce que nous avions envisagé lors du vote du budget, puisque nous paierons 16,3 millions d'euros en 2018, alors que nous avons payé 14,5 millions d'euros en 2017, soit une augmentation de 1,8 million d'euros.

Au final donc, et comme nous venons largement d'en débattre sur le sujet du logement, cette Métropole entraîne de réelles incidences financières, aujourd'hui sur le budget

des communes et demain sur celui des territoires. Je pense d'ailleurs que nous aurons très certainement l'occasion de revenir sur ce sujet lors de la présentation du Débat d'orientations budgétaires (DOB) de Grand Paris Seine Ouest.

Concernant les autres lignes de cette délibération enfin, il s'agit notamment d'inscrire des remises gracieuses pour 5 282,75 euros, de définir le montant réel de l'enveloppe des admissions en non-valeur et des créances irrécouvrables pour 132 525,55 euros, et d'attribuer un certain nombre de subventions, dont le détail figure dans la délibération. D'autre part, elle vise également à ventiler la subvention du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) entre la Ville et l'État. A ce propos d'ailleurs, et suite au point concernant le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) que nous avons retiré au mois de juillet dernier, sachez que la justice a donné raison à la Ville, puisqu'elle a décidé de mettre cette association, qui est en grave situation financière, en liquidation judiciaire. Il était donc plus que judicieux d'attendre pour verser une subvention à cette association, puisque les 50 000 euros que la Ville aurait dû lui verser en complément n'auraient pas suffi à combler son passif qui s'élève à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Enfin, les dernières lignes de cette délibération concernent la provision pour dépréciation d'actif circulant, ainsi que la provision pour risques et charges, et vise à autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions de fonctionnement pour l'Espace Santé Jeunes (ESJ) et pour le projet « apprendre à porter secours ».

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La Ville Citoyenne* demande un vote par article et indique qu'il s'abstiendra. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur la nature des encours des provisions figurant aux points n° 6 et 7. Il est répondu que les provisions pour dépréciation d'actif circulant correspondent à des impayés de prestations municipales, de droits de voiries et de droits de chantiers, dont les titres de recettes sont antérieurs à 2014. Quant aux provisions pour risques et charges, elles sont le reflet comptable des contentieux juridiques pendants et sont clôturées dès qu'une décision de justice a été rendue de manière définitive. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

M. GABORIT : Nous souhaitons un vote article par article de la délibération.

M. BAGUET : Très bien. Je mets donc aux voix. Souhaitez-vous un vote chapitre par chapitre de la délibération ou de la DM 1 ? (Le conseil municipal approuve le vote global de l'article 1)

Vote par article :

Article 1 : adopté à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt votant contre, et le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

Articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 : adoptés à l'unanimité.

7. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019 JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 ET IMPUTATION DES BIENS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit là d'une délibération classique, qui est généralement présentée en même temps que la dernière décision modificative de l'année. Concrètement, cette délibération vise à permettre le fonctionnement de la Ville jusqu'au vote du budget, qui interviendra au cours du premier trimestre 2019.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. MISE À LA RÉFORME DE VÉHICULES EN VUE DE LEUR CESSION

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit de nous autoriser à mettre à la réforme quatre véhicules utilitaires, trois poids-lourds et deux tracteurs.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur
Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération porte uniquement sur deux points. Le premier concerne le renouvellement de contrats d'agents, et le second la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

10. BOURSES AUX JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DES ASSOCIATIONS SPORTIVES BOULONNAISES - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES POUR LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 2018

M. Marc FUSINA, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération classique dans laquelle 22 jeunes sont concernés, dont la liste figure en annexe. J'attirerai simplement votre attention sur certains noms, notamment CYSIQUE Sarah-Léonie qui fut sacrée championne d'Europe junior, championne de France et qui a terminé cinquième au championnat d'Europe, et Manon TRAPP qui a décroché le titre de championne d'Europe junior sur 10 000 mètres.

Au total, 115 sportifs ont bénéficié de ce dispositif et ont donc reçu une prime. Je vous demande par conséquent d'approuver ces propositions.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11. CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE ET LES SERVICES D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILE - ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP ACCUEILLIS DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

M. Frédéric MORAND, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis de nombreuses années déjà, les Services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD) s'occupent des enfants et des adolescents atteints de déficiences intellectuelles, motrices, auditives ou visuelles, de troubles du caractère et du comportement ou de polyhandicaps accueillis dans les accueils de loisirs sans hébergement de la Ville, dans le cadre des temps périscolaires et extrascolaires.

Jusqu'à présent, il n'existait aucun cadre légal pour cette activité, qui se faisait de gré à gré entre les SESSAD et les directeurs d'établissements. Nous avons donc souhaité conventionner, de façon à avoir un cadre défini et mettre au fur et à mesure les demandes en adéquation avec cette convention.

Je rappelle que ces personnels interviennent dans le cadre des centres de loisirs et qu'ils sont présents à titre gratuit pour la Ville. Nous leur offrons un repas lorsqu'ils sont présents lors de la pause méridienne.

Il vous est donc demandé d'autoriser le maire à signer cette convention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. RENOUELEMENT DE CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

M. Frédéric MORAND, maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit cette fois-ci d'un renouvellement de conventions, puisque la Ville a déjà conventionné depuis de nombreuses années avec différentes associations. Trois d'entre elles sont concernées :

- l'association « Diabète 92 Nord »,
- le réseau ASDES
- l'association Oppélia - Trait d'union, qui gère principalement des addictions

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention pour une durée de quatre ans. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.

13. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RÉUNISSANT LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LES AUTRES COMMUNES MEMBRES EN VUE DE LA PASSATION D'UN OU DE MARCHÉ(S) POUR LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS PHYTOSANITAIRES ET CONTRÔLES PÉRIODIQUES DES ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE GPSO

M. Bertrand-Pierre GALEY, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest s'est doté de la compétence facultative portant sur la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des espaces publics dédiés aux espaces verts et boisés.

Par délibération du 3 juillet 2014, le conseil municipal a approuvé la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes avec les autres communes membres qui le souhaitent en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour l'actualisation et l'extension, le cas échéant, du diagnostic phytosanitaire et du recensement cartographique des arbres du territoire déjà réalisé.

Ces marchés ont été notifiés en date du 19 mars 2015 pour une durée d'un an renouvelable trois fois, et se termineront le 18 mars 2019.

Il vous est donc proposé de poursuivre cette action globale et uniforme en constituant un nouveau groupement de commandes, en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires et contrôles périodiques des arbres sur le territoire de GPSO. Ces prestations sont à réaliser sur les espaces publics sur lesquels chaque membre du groupement exerce ses compétences.

L'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des soumissionnaires, à la signature du ou des marché(s) et à sa/leurs notification(s).

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Par ailleurs, pour des raisons de simplification de la gestion administrative des marchés, il apparaît nécessaire de confier également au coordonnateur du groupement la mission de préparer, négocier, rédiger, signer et notifier les modifications du ou des marché(s) intéressant l'ensemble des membres du groupement, pour leur compte et avec leur accord.

Cette nouvelle mission n'est pas exclusive de celle des membres du groupement. Ainsi, comme initialement, les villes restent seules compétentes pour l'exécution des marchés et pour la passation des modifications du ou des marché(s) ne portant que sur leurs propres besoins mais partageront avec GPSO la compétence permettant de conclure des modifications du ou des marché(s) intéressant l'ensemble des membres du groupement.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes réunissant l'Établissement public territorial et ses communes membres qui le souhaitent en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires et

contrôles périodiques des arbres sur le territoire de GPSO.

Ces prestations seront réalisées sur les espaces sur lesquels chaque membre du groupement exerce ses compétences,

- approuver la convention constitutive de ce groupement de commandes,
- accepter que le coordonnateur du groupement de commandes soit l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest,
- accepter que le coordonnateur du groupement de commandes passe les modifications du ou des marché(s) relatives à l'exécution des marchés conclus dans le cadre du groupement, intéressant l'ensemble des membres dudit groupement,
- accepter que la commission d'appel d'offres compétente pour la passation ces modifications du ou des marché(s) soit celle de GPSO,
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive de groupement,
- autoriser le coordonnateur du groupement à lancer la procédure de passation du ou des marché(s),
- autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué de l'Établissement public territorial GPSO à signer le ou les marché(s) qui en résultera ou qui en résulteront.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN, puis Monsieur THELLIER.

Mme SHAN : Il s'agit simplement d'une demande. Serait-il possible de reporter au fur et à mesure sur une cartographie de la ville les résultats de ces diagnostics ?

M. BAGUET : Merci. Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : Comme vous le savez, les arbres, et de façon générale les plantes, jouent un rôle essentiel dans notre bien-être en ville. Pourquoi ? Parce qu'ils absorbent le CO₂, et qu'ils rafraîchissent la température de l'air, ce qui est surtout appréciable en période caniculaire, d'autant que celles-ci seront de plus en plus fréquentes. Enfin, et cela est très important, ils embellissent notre ville.

C'est pourquoi mes chers collègues, je me permets de vous faire quelques propositions.

La ville de Boulogne-Billancourt, et au-delà GPSO, devrait se doter d'un véritable plan Arbres, fixant des objectifs clairs et précis, pour améliorer la couverture végétale de notre territoire. D'autre part, je propose que la ville de Boulogne-Billancourt – car nous parlons aussi bien des arbres publics que des arbres des propriétés privées – offre un arbre aux Boulonnaises et aux Boulonnais qui souhaitent en planter un dans leur propriété. Enfin, et même si des efforts sont déjà faits dans certains établissements avec la présence de potagers, je pense également qu'il serait de bon ton que chaque école possède son propre verger – même de dimension modeste. Cette action permettrait de sensibiliser les enfants à la biodiversité ou encore aux fruits et aux légumes.

Voilà Monsieur le Maire, mes chers collègues ce que je tenais à dire à propos des arbres et des plantes, qui, je le rappelle, sont très importants dans nos villes.

M. BAGUET : Merci. S'agissant du report des résultats des diagnostics sur la cartographie de la ville, j'imagine que cette opération ne peut se faire du jour au lendemain. Pour autant, je ne vois pas ce qui empêcherait de publier cette cartographie.

M. GALEY : Je crois effectivement que rien n'empêcherait cette publication, sachant par ailleurs que les rapports des contrôles phytosanitaires sont géolocalisés. Il est donc tout à fait possible de demander une cartographie aux services et de l'actualiser de manière périodique. Cela ne me paraît pas impossible. Il faut simplement voir si les services techniques possèdent les outils informatiques adéquats.

M. BAGUET : Nous sommes malheureusement certains d'avoir une réponse, celle que les arbres vivent beaucoup moins longtemps qu'auparavant compte tenu du degré de pollution très élevé en Île-de-France. Ils souffrent en effet beaucoup plus, d'autant que les excès caniculaires de l'été n'ont rien arrangé. C'est aussi pour cette raison que nous devons en abattre beaucoup aujourd'hui. Aussi, et même si je ne suis pas contre le fait de publier une carte des arbres à abattre – car je ne suis pas contre la transparence – je pense néanmoins que cela fera hurler tout le monde, d'autant que beaucoup s'opposent à l'abattage d'arbres malades. Je pense notamment aux riverains qui se sont opposés à l'abattage des arbres de l'avenue Victor Hugo à Issy-les-Moulineaux. Je rappelle en effet qu'un des arbres est tombé un jour sur un père de famille cycliste, et que celui-ci, est aujourd'hui paraplégique, dans un fauteuil roulant à vie parce que ces riverains n'ont pas voulu que cet arbre soit abattu. De la même façon, un autre arbre est également tombé dans une cour

de crèche un vendredi soir, encore à Issy-les-Moulineaux, et un autre dans une cour d'école maternelle un vendredi soir aussi à Meudon. Nos spécialistes des arbres à GPSO sont d'ailleurs très inquiets aujourd'hui et c'est pour cette raison qu'ils multiplient les études phytosanitaires. Enfin, je rappelle qu'une grosse branche d'arbre est tombée dans la cour de l'école maternelle Galliéni une demi-heure avant la fête de l'école, alors qu'il n'était même pas signalé comme étant malade, et qu'un arbre est également tombé au gymnase Denfert-Rochereau faisant exploser la clôture.

Quoi qu'il en soit, nous devons rester très vigilants et nous devons malheureusement couper des arbres. Nous en avons déjà coupé près de 80 dans le parc Rothschild et les services estiment qu'il faudrait encore en couper une soixantaine d'autres. Nous devons le faire car le fait de ne pas les abattre serait beaucoup trop dangereux. Je suis tout à fait favorable à ce que les diagnostics soient de plus en plus précis. S'il faut les publier pour que les riverains comprennent que nous devons couper des arbres près de chez eux, pourquoi pas ? Lorsque l'équipe municipale précédente avait coupé des arbres malades sur l'avenue Charles-de-Gaulle, cela avait fait hurler tout le monde. Aujourd'hui les arbres ont repoussé et tous oublient cette période, même si cette voie est restée désertique pendant deux ans. Il faut avoir des positions courageuses de temps en temps.

Concernant les différentes propositions de Monsieur THELLIER, je crois qu'il existe un volet dédié aux arbres dans le Plan climat territorial que nous devons adopter au sein de GPSO.

M. GALEY : Il est également important de signaler que nous replantons un nouvel arbre dès que nous en abattons un. D'ailleurs, les analyses phytosanitaires que nous effectuons nous permettent de travailler de manière beaucoup plus fine, et d'éviter de couper des alignements d'arbres complets d'un seul coup car nous les traitons les uns après les autres au fur et à mesure des besoins. Par conséquent, ce que Monsieur THELLIER considère comme un Plan arbre se trouve également dans ce travail.

M. BAGUET : Nous allons quand même regarder combien coûterait le fait de subventionner l'achat d'arbres, sachant qu'il faudrait mettre un plafond en fonction de leur variété. Nous subventionnons bien des composteurs à GPSO, donc pourquoi pas ! Il est tout à fait possible de se lancer dans cette politique. Encore faut-il que les riverains qui possèdent des arbres dans leur propriété privée acceptent aussi de les tailler car certains dépassent parfois sur la voie publique et posent quelques problèmes. Les services sont contraints d'intervenir, y compris la police municipale, pour leur demander de bien vouloir élaguer leurs arbres qui empiètent sur la voie publique.

S'agissant des potagers et des vergers dans les écoles, je ne suis pas du tout contre. D'ailleurs, il y a déjà des potagers dans la majorité de nos écoles.

M. LOUAP : Je vous confirme effectivement qu'environ les deux tiers des écoles publiques disposent déjà d'un jardin pédagogique. Cette proportion augmente même d'année en année. Bien entendu, nous accompagnons et encourageons ce type d'initiatives à la fois sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire.

M. BAGUET : Merci. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RÉUNISSANT LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LES AUTRES COMMUNES MEMBRES EN VUE DE LA PASSATION D'UN OU DE MARCHÉ(S) POUR L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE D'UN PORTAIL OPEN DATA

M. Jean-Claude MARQUEZ, maire-adjoint, rapporteur
Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose une synthèse rapide de cette délibération. Les villes membres de GPSO, dont Boulogne-Billancourt, ont ouvert un accès à leurs données publiques en 2014. Depuis cette date, le grand public et les professionnels peuvent consulter ces données sur le site de l'État : www.data.gouv.fr/fr/.

Afin de mieux valoriser ces données et de permettre une meilleure consultation de celles-ci, il est nécessaire d'acquiescer un Portail Open Data, spécifique à GPSO et à ses communes membres. Cette délibération propose donc de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'acquisition et la maintenance de ce portail. GPSO assurera les missions de coordonnateur du groupement, les villes, dont Boulogne-Billancourt, conservant leur autonomie pour leurs propres besoins.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : J'ai consulté le portail de la ville de Boulogne-Billancourt. Si celui-ci comporte un certain nombre d'informations, il n'y en a malheureusement aucune concernant les arbres. Il serait donc de bon ton de communiquer quelques chiffres à ce sujet.

M. BAGUET : Merci. Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : S'il est très bien d'avoir un Portail Open Data, quand aurons-nous cependant un site web digne de la ville de Boulogne-Billancourt ?

M. BAGUET : Merci. Je suis complètement d'accord avec vous car le site de la Ville n'est pas du tout adapté. Toutefois, sachez que le marché a été lancé. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LE LYCÉE JACQUES PRÉVERT

M. Claude ROCHER, conseiller municipal, rapporteur
Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir l'importance des valeurs patrimoniales, artistiques et culturelles. Dans notre ville, le cinéma occupe une place particulière et mérite d'être valorisé. Voilà en tout cas le fond de cette délibération.

Or, guidé par une saine curiosité, je suis allé fouiller dans les archives municipales, et quelle ne fut pas ma surprise de constater qu'entre les années 1942 et 1987, pas moins de 335 films ont été, en tout ou partie, réalisés dans les studios de Boulogne-Billancourt sous l'œil de caméras de qualité. J'en veux pour preuve quelques noms de réalisateurs connus mondialement, tels que Claude AUTANT-LARA pour le film *Le Diable au corps*, René CLAIR, Max OPHULS, André CAYETTE, Julien DUVIVIER, Henri VERNEUIL, Gilles DELANNOY, Marc ALLEGRET, Gilles GRANGIER, Pierre GRANIER-DEFERRE ou encore Claude SAUTET, sans oublier l'incontournable et génial Marcel CARNÉ.

Ce préambule pour, si vous me le permettez, mieux encore vous éclairer quant à la mise en œuvre d'une nouvelle action de la Ville à vocation pédagogique, artistique et culturelle, puisque Boulogne-Billancourt et le lycée Jacques-Prévert s'associent une nouvelle fois pour permettre la mise en œuvre d'actions de ce type.

Ainsi, il est proposé un partenariat pour la réalisation de 14 tournages de courts documentaires par les étudiants du BTS Audiovisuel au sein des établissements culturels municipaux. A l'issue, un plateau TV en multi-caméras sera réalisé dans les conditions du direct au lycée Jacques-Prévert.

La Ville valorisera quatre de ces réalisations à l'occasion d'expositions permanentes ou d'événements culturels.

La Ville peut se féliciter d'un tel partenariat, dont les conditions de mise en œuvre sont précisées dans la convention citée.

Il vous est donc proposé d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que les avenants éventuels. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je vous informe que notre prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 29 novembre prochain. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 50.